

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ENV 003-412/16/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale pour l'Environnement pour l'appui de la démarche Agenda 21 auprès des communes du territoire - Approbation d'une convention**

**MET 16/702/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis 6 ans, le partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) permet aux communes du territoire de bénéficier de retours d'expérience, d'outils et d'avis techniques pour les aider dans leurs choix et dans le portage de leur démarche de développement durable type Agenda 21. Ainsi, l'ARPE a accompagné 16 communes jusqu'à présent dans leur démarche de développement durable.

Il faut noter que l'appui de l'ARPE a contribué au fait que 7 communes et la Communauté du Pays d'Aix ont obtenu la reconnaissance nationale pour leur démarche d'Agenda 21. Cette distinction positionne le territoire du Pays d'Aix parmi les territoires les plus dynamiques dans le cadre de cette politique de développement durable.

Il est proposé de poursuivre cette politique territoriale sur l'année 2016 autour des axes de travail suivants :

**1/ Appuis spécifiques auprès des communes du Pays d'Aix**

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

*État d'avancement des communes dans le cadre des Agendas 21 :*

|                     | AGENDA 21<br>RECONNU AU PLAN<br>NATIONAL | AGENDA 21 EN<br>COURS DE<br>CONSTRUCTION | AGENDA 21 EN<br>PROJET |
|---------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------|
| BOUC BEL AIR        | X                                        |                                          |                        |
| COUDOUX             |                                          |                                          | X                      |
| FUVEAU              | X                                        |                                          |                        |
| GREASQUE            |                                          | X                                        |                        |
| JOQUES              |                                          | X                                        |                        |
| LA ROQUE D'ANTHERON |                                          | X                                        |                        |
| LES PENNES MIRABEAU | X                                        |                                          |                        |
| MEYRARGUES          | X                                        |                                          |                        |
| PERTUIS             |                                          | X                                        |                        |
| ROUSSET             |                                          | X                                        |                        |
| SIMIANE COLLONGUE   | X                                        |                                          |                        |
| VENELLES            | X                                        |                                          |                        |
| VITROLLES           | X                                        |                                          |                        |

### **1.1 Appuis aux autres collectivités lauréates engagées**

L'ARPE propose de continuer l'accompagnement de démarche globale de développement durable.

4 communes bénéficieront, en 2016, de l'accompagnement de l'ARPE pour leur Agenda 21 :

- Rousset ; appui au lancement et suivi
- Jouques et Gréasque : aide à l'élaboration de la stratégie et définition du plan d'actions
- Coudoux : appui au lancement de la démarche et suivi.

Le dispositif d'appui comprend :

- Aide au cadrage de la démarche : étapes à suivre, calendrier, articulation avec les démarches PLU et SCOT, Villes lauréates Agir et les Plans Climat Énergie Territoriaux, aide à la construction du cahier des charges pour le recrutement du bureau d'études et participation à la sélection des offres ou aide au recrutement d'un chargé de mission

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

- Intervention lors de réunions de sensibilisation ou de réunions publiques (élus, techniciens, grand public) sur l'Agenda 21
- Aide méthodologique pour la réalisation du diagnostic territorial de Développement Durable
- Conseils sur la démarche et les choix d'animation de la concertation
- Aide à la mise en place du suivi du plan d'action et à l'évaluation
- Préparation à la Reconnaissance nationale « Agenda 21 local France »
- Action de sensibilisation au Développement Durable.

## **1.2 Appuis des communes dans la mise en œuvre d'actions pilotes « durables »**

L'ARPE accompagne à la demande les communes sur 2 thèmes :

- Zéro pesticide en partenariat avec la SABA (Syndicat intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Arc)
- Achats durables.

Afin de mieux accompagner la mise en place d'actions pilotes, l'ARPE réalisera une enquête auprès de l'ensemble des communes pour connaître les actions « durables » sur lesquelles elles sont déjà engagées ou sur lesquelles, elles souhaiteraient s'engager : zéro pesticide, restauration collective zéro gaspillage, 100% produits locaux, énergies renouvelables, économie d'énergie, achats de produits écolabellisés, éco-quartier, éco-manifestation, commerces engagés, marché engagé.....

## **2/ Démarches intercommunales, animations de réseau**

### **➤ Bilan et évaluation des Agendas 21 existants**

L'ARPE a réalisé une enquête en 2015 sur l'avancement des démarches et les actions phares. Elle propose de réaliser une **synthèse de ces entretiens**. L'ARPE propose de réaliser une enquête en 2016 pour mettre à jour ces informations.

Par ailleurs, elle propose d'appuyer les communes engagées du Pays d'Aix dans la définition et le renseignement de 30 indicateurs de développement durable afin de les aider dans la valorisation de leurs actions.

Elle organisera :

- une réunion sur l'évaluation dans le cadre du réseau Développement Durable Pays d'Aix
- une réunion de présentation du logiciel – 25 mars 2016

### **➤ Aide à l'animation du réseau des correspondants (élus, techniciens) de l'Agenda 21**

Un réseau des référents Développement Durable/Agenda 21 a été créé par la Communauté du Pays d'Aix pour lequel l'ARPE propose d'apporter son appui et son expertise. Il est proposé de poursuivre l'organisation de réunions d'échanges à raison de 3 à 4 par an.

En 2016, il est proposé de travailler sur différents thèmes : suivi et valorisation des démarches DD, aménagement (écoquartier, zones d'activités), urbanisme (TVTB, ...). D'autres sujets pourront être traités à la demande des communes.

### **➤ Organisation d'un forum ou d'une visite pour les élus**

L'idée est de favoriser les échanges d'expériences lors d'une après-midi ou une soirée entre élus sur les thèmes qui les intéressent. L'objectif est d'inciter les élus à engager des actions sur des thèmes précis (espaces verts, restauration collective...) et d'évoquer l'intérêt d'une démarche globale.

Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

➤ **Réflexion sur les différents outils de mobilisation et d'incitation du grand public aux éco-gestes**

L'ARPE propose de réaliser une première veille sur les actions réussies de mobilisation et d'incitation (nudges) de la population aux éco-gestes. Cette veille permettra d'enrichir la réflexion sur les différentes actions à mettre en place sur le territoire et/ou dans les communes.

**3 / Budget prévisionnel**

Pour l'ensemble de ces missions, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'ARPE pour l'année 2016. La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 25.000 €. Une convention de partenariat est jointe à ce rapport.

**Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement**

**BUDGET PREVISIONNEL 2016**

| CHARGES                                                                                |                    | PRODUITS                                  |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------|--------------------|
| Charges personnel mission (90 jours mission)                                           | 25.766,73 €        | ARPE                                      | 19.574,55 €        |
| Frais généraux (électricité, location, téléphone, impression...)                       | 7.143,86 €         |                                           |                    |
| Frais de gestion                                                                       | 7.479,59 €         | <b>Métropole d'Aix-Marseille-Provence</b> | 25.000,00 €        |
| Location de voiture                                                                    | 2.184,37 €         |                                           |                    |
| Frais d'organisation d'une journée (location salle ou bus, repas pour 50 personnes...) | 2.000,00 €         |                                           |                    |
| <b>TOTAL</b>                                                                           | <b>44.574,55 €</b> | <b>TOTAL</b>                              | <b>44 574,55 €</b> |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

**Signé le 30 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

- La délibération n° HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de Métropole portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 25.000 € à l'Agence Régionale Pour l'Environnement au titre de l'année 2016 pour son appui aux communes et au Territoire du Pays d'Aix.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'ARPE ci-annexée.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

**Signé le 30 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**